

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

**DELIBERATION N°2018.00231**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 83

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 09 juillet 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180507-D20180023110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180709

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Annick FAY,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,  
Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN,  
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCCQ,  
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,  
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE,  
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,  
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats par section, de positionner les affectations du résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N+1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

**A - LE BUDGET PRINCIPAL**

Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

L'assemblée affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais elle doit respecter la priorité suivante :

- apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris,
- pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

**Le Résultat de clôture 2017 (hors restes à réaliser):**

**Résultat de clôture de la section de fonctionnement :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2017.....	39 542 087,13 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>25 271 294,64 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	64 813 381,77 €

Il est rappelé que les arrêtés portant dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château et de la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais ont prévu une reprise partielle des résultats par les EPCI d'accueil.

Intégration résultats EPCI dissous .....	<u>.69 084.74 €</u>
<b>Résultat de clôture définitif section de fonctionnement .....</b>	<b>64 882 466.51 €</b>

**Résultat de clôture de la section d'investissement :**

Déficit d'exécution section d'investissement 2017.....	- 10 400 767,15 €
Déficit antérieur d'investissement reporté.....	<u>- 19 432 981,10 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit)...	- 29 833 748,25 €

Intégration résultats des EPCI dissous .....	<u>1 122 558,99 €</u>
<b>Résultat de clôture global de la section d'investissement.....</b>	<b>- 28 711 189,26 €</b>

Le principe de l'instruction comptable consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement de clôture 2017, soit 64 882 466,51 €, au déficit d'investissement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement avec reprise des résultats des EPCI dissous :**

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	- 29 833 748,25 €
Reprise de l'excédent d'investissement du CCPSB (recette 001).....	1 122 558,99 €
Solde des restes à réaliser 2017 .....	<u>- 13 776 189,93 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 42 487 379,19 €

**- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068)..... 42 487 379,19 €**

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

**- Résultat de fonctionnement (recette 002)..... 22 395 087,32 €**

**B- BUDGET TRANSPORTS URBAINS****Le résultat de clôture 2017 (hors restes à réaliser):****Résultat de clôture de la section de fonctionnement :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2017.....	3 178 450,32 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>6 403 551,71 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	9 582 002,03 €

**Résultat de clôture de la section d'investissement :**

Déficit d'exécution section d'investissement 2017.....	-2 016 561,78 €
Déficit antérieur d'investissement reporté.....	<u>-7 283 291,95 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit).....	-9 299 853,73 €

Le principe de l'instruction M43 consiste à répartir le résultat de clôture 2017 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

### **Le besoin de financement de la section d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	-9 299 853,73 €
Solde des restes à réaliser 2017 .....	<u>408 419,62 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir .....	- 8 891 434,11 €
<b>- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068).....</b>	<b>8 891 434,11 €</b>

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

<b>- Résultat de fonctionnement (recette 002).....</b>	<b>690 567,92 €</b>
--	---------------------

### **C - BUDGET ZONES INDUSTRIELLES**

Conformément à la comptabilité de stocks qui préside au budget des zones industrielles, ce budget annexe n'a pas vocation à dégager de résultat de fonctionnement. Il convient donc de constater simplement le résultat de la section d'investissement.

#### **Le résultat de clôture 2017 (hors restes à réaliser):**

##### **Résultat de clôture de la section d'investissement :**

Déficit d'exécution de la section d'investissement 2017.....	150,47 €
Excédent antérieur d'investissement reporté .....	<u>3 053,70 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent).....	3 204,17 €

<b>Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....</b>	<b>3 204,17 €</b>
--	-------------------

### **D- BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### **Le résultat de clôture 2017 (hors restes à réaliser):**

##### **Résultat de clôture de la section de fonctionnement :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2017.....	3 034 739,56 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>2 621 945,46 €</u>
Résultat de clôture de la section de fonctionnement.....	5 656 685,02 €

##### **Résultat de clôture de la section d'investissement :**

Déficit d'exécution section d'investissement 2017.....	-1 297 034,68 €
Déficit antérieur d'investissement reporté.....	<u>-777 632,02 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit).....	-2 074 666,70 €
Discordance avec le compte de gestion (*).....	<u>- 3 979,00 €</u>
Résultat de clôture à prendre en compte.....	-2 078 645,70 €

(\*) Les ICNE de la commune de Chamboeuf ont été mis à disposition à tort dans le cadre du transfert de compétence. Il convient de s'aligner sur le compte de gestion et cette opération se traduit par l'intégration négative de - 3 979 € au résultat de clôture de la section d'investissement.

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2017 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	-2 078 645,70 €
Solde des restes à réaliser 2017.....	<u>-1 519 273,64 €</u>
Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	-3 597 919,34 €
<b>- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068).....</b>	<b>3 597 919,34 €</b>
<b>Il resterait donc à la section de fonctionnement :</b>	
<b>- Résultat de fonctionnement (recette 002).....</b>	<b>2 058 765,68 €</b>

**E- BUDGET ASSAINISSEMENT SPANC**

**Le Résultat de l'exercice 2017 (hors restes à réaliser):**

***Résultat de la section de fonctionnement :***

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2017.....	33 819,11 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté.....	<u>896,01 €</u>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	34 715,12 €

***Résultat de la section d'investissement :***

Excédent d'exécution section d'investissement 2017.....	4 617,65 €
Excédent d'investissement reporté.....	<u>38 213,29 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent).....	42 830,94 €

Il est rappelé que l'arrêté portant dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château a prévu une reprise partielle des résultats par les EPCI d'accueil.

Intégration résultats EPCI dissous ..... 16 508,09 €

**Résultat de clôture global de la section d'investissement..... 59 339,03 €**

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2017 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

- Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	59 339,03 €
- Solde des restes à réaliser 2017.....	/

**La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.**

**F- BUDGET EAU**

**Le Résultat de l'exercice 2017 (hors restes à réaliser):**

***Résultat de la section de fonctionnement :***

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2017.....	2 724 225,11 €
Excédent antérieur de fonctionnement reporté .....	<u>4 448 507,14 €</u>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	7 172 732,25 €

**Résultat de la section d'investissement :**

Déficit d'exécution section d'investissement 2017.....	-2 598 780,38 €
Excédent antérieur d'investissement reporté ...	<u>3 555 623,75 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent).....	956 843,37 €
Discordance avec le compte de gestion (*)	<u>- 4 952 €</u>
Résultat de clôture à prendre en compte	951 891,37 €

(\*) Les ICNE de la commune de Chamboeuf ont été mis à disposition à tort dans le cadre du transfert de compétence. Il convient de s'aligner sur le compte de gestion et cette opération se traduit par l'intégration négative de - 4 952 € au résultat de clôture de la section d'investissement.

Le principe de l'instruction M49 consiste à répartir le résultat de clôture 2017 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

- Solde d'exécution d'investissement reporté (recette 001).....	951 891,37 €
- Solde des restes à réaliser 2017.....	<u>699 243,41 €</u>
- Résultat de la section d'investissement (excédent) .....	1 651 134,78 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068)..... **3 930 506,31 €**

(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- **Résultat de fonctionnement (recette 002) .....** **3 242 225,94 €**

<b>G- BUDGET RESEAUX DE CHALEUR</b>
-------------------------------------

**Le Résultat de l'exercice 2017 (hors restes à réaliser):****Résultat de la section de fonctionnement :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2017.....	1 369 479,91 €
Excédent antérieur reporté.....	<u>398 897,82 €</u>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	1 768 377,73 €

**Résultat de la section d'investissement :**

Excédent d'exécution section d'investissement 2017.....	300 657,55 €
Déficit antérieur d'investissement reporté.....	<u>-256 830,43 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement (excédent).....	43 827,12 €

Le principe de l'instruction M41 consiste à répartir le résultat de clôture 2017 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

### Le besoin de financement de la section d'investissement :

- Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	43 827,12 €
- Solde des restes à réaliser 2017.....	<u>360 284,83 €</u>
- Résultat positif de la section d'investissement.....	404 111,95 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068)..... **1 250 954,87 €**  
(En raison de la tenue d'une comptabilité analytique par commune, l'affectation du résultat qui en résulte est supérieure au besoin de financement de la section d'investissement).

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) .....	<b>517 422,86 €</b>
--	---------------------

### **H- BUDGET PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT**

#### Le Résultat de l'exercice 2017 (hors restes à réaliser):

##### **Résultat de la section de fonctionnement :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2017.....	94 920,14 €
Résultat de fonctionnement reporté.....	<u>403 421,33 €</u>
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement.....	498 341,47 €

##### **Résultat de la section d'investissement :**

Excédent d'exécution section d'investissement 2017.....	176 368,95 €
Déficit antérieur d'investissement reporté.....	<u>- 95 499,35 €</u>
Résultat de clôture de la section d'investissement .....	80 869,60 €

Le principe de l'instruction M4 consiste à répartir le résultat de clôture 2017 entre investissement et fonctionnement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser,
- affecter le solde à la section de fonctionnement.

### Le besoin de financement de la section d'investissement :

- Solde d'exécution d'investissement reporté (dépense 001).....	80 869,60 €
- Solde des restes à réaliser 2017.....	<u>- 134 022,54 €</u>
- Déficit de la section d'investissement à couvrir.....	- 53 152,94 €

- Proposition d'affectation à l'investissement (recette 1068)..... **53 152,94 €**

Il resterait donc à la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (recette 002) .....	<b>445 188,53 €</b>
--	---------------------



**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve les comptes administratifs 2017 et affecte les résultats comme suit sur les différents budgets :**

▪ **approuve le Compte Administratif 2017 du Budget Principal et :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de ..... 22 395 087.32 € (article 002)
- reporte le déficit d'investissement ..... - 28 711 189.26 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de ..... 42 487 379.19 € (article 1068)

▪ **approuve le Compte Administratif 2017 du budget Transports Urbains et :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de ..... 690 567.92 € (article 002)
- reporte le déficit d'investissement ..... - 9 299 853.73 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de ..... 8 891 434.11 € (article 1068)

▪ **approuve le Compte Administratif 2017 du budget Zones Industrielles et :**

- reporte à la section d'investissement la somme de..... 3 204.17 € (article 001)

▪ **approuve le Compte Administratif 2017 du budget assainissement collectif :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de..... 2 058 765,68 € (article 002)
- reporte le déficit d'investissement ..... -2 078 645,70 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de..... 3 597 919,34 € (article 1068)

▪ **approuve le Compte Administratif 2017 du budget SPANC et :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de..... 34 715,12 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de..... 59 339.03 € (article 001)

▪ **approuve le Compte Administratif 2017 du budget Eau :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de..... 3 242 225.94 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de ..... 951 891.37 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de..... 3 930 506.31 € (article 1068)

▪ **approuve le Compte Administratif 2017 du budget Réseaux de Chaleur :**

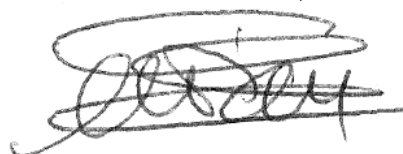
- reporte à la section de fonctionnement la somme de..... 517 422.86 € (article 002)
- reporte à la section d'investissement la somme de ..... 43 827.12 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de..... 1 250 954.87 € (article 1068)

▪ **approuve le Compte Administratif 2017 du budget Parcs et Aires de stationnement :**

- reporte à la section de fonctionnement la somme de..... 445 188,53 € (article 002)
- reporte l'excédent d'investissement ..... 80 869,60 € (article 001)
- affecte à la section d'investissement la somme de ..... 53 152,94 € (article 1068)

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU